

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NANCHEZ **DU 8 JANVIER 2016**

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Michel BEJANNIN, Laurent BLONDEAU, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE, Catherine COUANON, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Yannick FOUCAULT, Corine GAUTHIER, Estelle JANIER-DUBRY, Florence MARTELET, Benoit PIARD, Mikael REFLOC'H, Laurianne SCHOFF.

Absent excusé : Joël GINDRE (Pouvoir à Michel BEJANNIN), Michel GOYARD (Pouvoir à Yvan AUGER), Régis MOREAU (Pouvoir à Christian BRUNEEL).

1) Installation du nouveau conseil municipal

La séance est ouverte par M. Yvan AUGER, Maire de la commune-siège de Nanchez, qui a déclaré les membres des deux anciens conseils municipaux installés dans leur fonction de conseillers municipaux de Nanchez.

Mme Jocelyne CART-LAMY, doyenne de l'assemblée, est désignée Présidente de séance, jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Mme Florence MARTELET est secrétaire de séance.

2) Election du Maire

M. Yvan AUGER est seul à se porter candidat.

Résultat du vote à bulletin secret :

Votants : 20 (17 + 3 pouvoirs)

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 18

M. Yvan AUGER ayant obtenu 18 voix, est proclamé Maire de la commune nouvelle de Nanchez et installé immédiatement.

Sous la présidence de M. AUGER, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée.

3) Fixation du nombre des adjoints

A titre transitoire jusqu'en 2020, la Loi autorise les élus issus des élections de 2014 à prolonger leur mandat et elle autorise également à avoir 3 adjoints pour chaque commune fondatrice. (En 2020, pour les élections municipales, Nanchez élira un nombre de conseillers municipaux, en fonction de son nombre d'habitants, comme toutes les communes de France et son nombre d'adjoints sera au maximum de 30% des membres du conseil).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de la création de 3 postes d'adjoints pour la commune nouvelle et 3 postes pour la commune-déléguée.

4) Elections des adjoints

M. Yvan AUGER, en concertation avec M. Christian BRUNEEL, propose que les 5 adjoints élus en 2014, soient adjoints de Nanchez.

Il est proposé que :

- M. Christian BRUNEEL, soit 1^{er} adjoint de la commune nouvelle,
- M. BEJANNIN, 2^e adjoint,
- M. Benoit PIARD, 3^e adjoint,
- Mme Jocelyne CART-LAMY, 4^e adjointe,
- M. Yannick FOUCAULT, 1^{er} adjoint au maire-délégué,
- Mme Estelle JANIER-DUBRY, 2^e adjointe au maire-délégué.

M. le Maire offre la possibilité de voter à bulletin secret sur la proposition faite. Celle-ci est refusée, le vote des adjoints a donc lieu à main levée.

La proposition est votée dans son ensemble, à 20 voix pour. Les adjoints sont élus en nombre et ordre cités ci-dessus.

5) Indemnités des Adjoints

Compte tenu que la Loi prévoit que l'indemnisation des élus puisse se faire, ou au titre de la commune-siège ou bien au titre de la commune-déléguée, (2 enveloppes limitatives différentes), M. le Maire propose que :

- M. BRUNEEL, Maire-délégué, soit indemnisé au titre de la commune-déléguée (même indemnité qu'actuellement) mais pas d'indemnité de 1^{er} adjoint, soit 17% de l'indice 1015 (640.25 € brut),
- Les 2^e, 3^e, 4^e adjoints de Nanchez seraient indemnisés au titre de la commune-siège, soit 6.6% de l'indice 1015 (250.90€ brut)
- Les 2 adjoints au Maire-délégué seraient indemnisés au titre de la commune-déléguée, soit 250.90 € brut.

6) Elaboration des commissions

- **Commission Bois et Agriculture** : Fusion des 2 commissions existantes : Laurent BLONDEAU, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Benoit PIARD, Yannick FOUCAULT ; 2 personnes extérieures sous réserve de leur accord : Maurice JANIER-DUBRY, Gilles FACCHINETTI.
- **Commission Travaux (Bâtiments, voirie, déneigement, assainissement)** : Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, François FENIET, Michel GOYARD, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Florence MARTELET, Régis MOREAU, Benoit PIARD, Mikaël REFLOC'H ; 3 personnes extérieures : Christian CAILLE, Anthony DAUBIGNEY, Constance DUPRE.
- **Commission Fêtes et Cérémonies (Animation, Culture, Loisirs, Événementiel, Tourisme, Communication)** : Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE, Jean-Marc FONTANEZ, Corine GAUTHIER, Joël GINDRE, Catherine COUANON, Florence MARTELET, Laurianne SCHOFF.
- **Commission Affaires scolaires (Affaires scolaires, extra-scolaires et ALSH)** : Nanchez adhère à 2 syndicats.
Membres du SIVOS des Joux : Yvan AUGER, David COLANGE, Corine GAUTHIER.
Suppléante : Jocelyne CART-LAMY.

Membres du SIVOM : Christian BRUNEEL, Florence MARTELET, Mikaël REFLOC'H.
Suppléante : Laurianne SCHOFF.
- **Commission d'appel d'offres** (Rôle : ouvrir et analyser les plis. Décision finale prise par le Conseil). Le Maire de la commune nouvelle est membre de cette commission automatiquement.

Titulaires :

Yvan AUGER
Benoit PIARD
Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE
Estelle JANIER-DUBRY
Michel GOYARD

Suppléants :

Michel BEJANNIN
Jocelyne CART-LAMY
Yannick FOUCAULT
Mikaël REFLOC'H
Christian BRUNEEL

- **Commission administrative électorale** : La fusion entraîne l'établissement d'une seule liste électorale avec 2 bureaux de vote distincts et pour chacun, une liste d'émargement.
Les membres des 2 commissions sont reconduits :
Rémy GOLDEN, délégué du Préfet, titulaire ; Raymond BOURGEAT, son suppléant,
Simone PERRIER, déléguée du Tribunal de Grande Instance,
Florence LAPPRAND, déléguée du Préfet, titulaire ; Isabelle FONTANEZ, sa suppléante,
Céline JOURNET, déléguée du Tribunal de Grande Instance ; Marie-Jo MICHALET, sa suppléante.

7) Désignation des délégués aux différents organismes

- SIDEC : Michel BEJANNIN et Estelle JANIER-JANIER restent tous les 2, délégués.
- Syndicat des Eaux du Grandvaux : Jocelyne CART-LAMY et Joël GINDRE, titulaires.
Michel BEJANNIN, suppléant.

Christian BRUNEEL et Laurianne SCHOFF, titulaires.

Florence MARTELET, suppléante.

- PNR : Yvan AUGER, titulaire Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, suppléant.
 Laurianne SCHOFF, titulaire Florence MARTELET, suppléante.
- SICTOM : 1 seul délégué titulaire : Estelle JANIER-DUBRY
 Suppléante : Jocelyne CART-LAMY.
- SIVOS des Joux : Yvan AUGER, David COLANGE, Corine GAUTHIER, titulaires.
 Jocelyne CART-LAMY, suppléante.
- SIVOM : Christian BRUNEEL, Florence MARTELET, Mikaël REFLOC'H, titulaires.
 Laurianne SCHOFF, suppléante.
- Espace Nordique Jurassien : Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE
- Syndicat Horticole du canton de Champagnole : Jocelyne CART-LAMY.
- Communes forestières : Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE et Benoit PIARD.
- Correspondant défense : Régis MOREAU
- Délégués Communauté de Communes : Yvan AUGER, Michel BEJANNIN, Christian BRUNEEL, Benoit PIARD.

8) Délibération Régies de recettes

Le Conseil Municipal vote la mise en place de la régie de recettes pour les badges de ski et nomme régisseurs, les 2 secrétaires, Lydie BAILLY et Isabelle BLONDEAU. Indemnité de 50 € / an pour couvrir les frais d'assurance obligatoire prises par chaque régisseur et pour les frais de déplacement à la Trésorerie.

Il est institué une régie de recettes pour les entrées de la piscine de Prénovel. Myriam DOLE, Directrice du Duchet est nommée régisseur, Nicole METTRAUX, suppléante.

9) Délibérations Budgets annexes et fonctionnement des services

- **Budgets Annexes** : Sont institués un budget annexe Assainissement et un budget annexe Lotissement (Les Bouchets). Vote à l'unanimité.
Le SIDEC a fait une offre de prestations de service informatique - correcte - pour la mise en place d'un serveur avec passage au CLOUD, un logiciel Gestion des données (pour tout le courrier entrant), la mise en place d'une messagerie pour Nanchez et une adresse électronique pour les 2 anciens maires, la reprise des données comptables, les signatures électroniques pour les élus, l'installation d'un logiciel pour la gestion des cimetières (plans numérisés et concessions informatisées). Le SIDEC propose de refaire un site internet et de lancer une consultation pour revoir la téléphonie complète.
Le devis s'élève à 5 852 € TTC (4 852 + 1 000 pour les sites associés, SIVOS et SIVOM).
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- **Indemnités de déplacement des conseillers** : Il est proposé d'indemniser les conseillers qui vont en réunion, représenter la collectivité. Cela ne concerne que ceux qui n'ont pas d'indemnité d' élu. Accord à l'unanimité.
- **Délibération / Transfert du personnel** : M. le Maire propose de prendre une délibération pour acter du transfert du personnel, à la commune nouvelle de Nanchez. Accord à l'unanimité.
- **Conventions de mise à disposition / Employés communaux** : Les conventions sont à refaire. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Convention ACTE** : Une délibération doit être prise pour autoriser le Maire à transmettre les délibérations à la Sous-Préfecture, par voie dématérialisée, beaucoup plus rapide que par courrier. Voté à l'unanimité.
- **Délégation de fonction et de signature** (pour mandats et titres, Etat-Civil, délibérations, urbanisme) : Les adjoints de la commune nouvelle ont délégué de fonction et de signature.
- **Acquisition de parcelles en zone humide au niveau du Nanchez** : M. BRUNEEL fait le point sur le dossier en cours pour le classement en réserve naturelle régionale. La Commune de Prénozel a fait faire une estimation par les Domaines et par un expert forestier et a formulé des offres de rachat auprès des propriétaires. Pour cela, elle a obtenu 80% de subvention sur l'achat des terrains en zone humide et sur les honoraires notariaux. Une délibération est prise pour autoriser le Maire à signer les actes, votée à l'unanimité.

10) Visites des communes

La date du 5 mars est arrêtée pour la visite des 2 villages.

La visite de la forêt et du territoire se fera sur 2 dates, 1 pour chaque commune-membre : les 21 mai et 4 juin.

11) Vœux à la population

La cérémonie des vœux est prévue à la salle de fêtes de Prénozel, le vendredi 22 janvier à partir de 18h30. La Commission Fêtes et Cérémonies se retrouve lundi 11 pour la mise en œuvre.

12) Questions diverses

Il est important de sortir rapidement le prochain bulletin municipal. La Commission se réunit lundi 11 janvier 2016, à la mairie de Prénozel.

La Trésorerie demande qu'il ait une personne accréditée suppléante du Maire : Christian BRUNEEL est désigné suppléant.

Une question est posée concernant l'éclairage public, à Chaux des Prés, la nuit. Jusqu'à maintenant, le Conseil n'y était pas favorable.

La séance est levée à 22h 30.

Fait à Nanchez, le 12 janvier 2016.

Le Maire,
Y. AUGER